

CARNET DE BATTUE DU GRAND GIBIER ET DU RENARD

2026-2027

SUC :

Matricule :

Intitulé :

Communes :



RAPPEL des règles pour l'exercice de la chasse en battue du grand gibier (voir nouveau SDGC 2024 – 2030):

Disposer d'une surface minimum de :

- **Pour le sanglier : 200 ha d'un seul tenant.**
- **Pour le cerf : 200 ha d'un seul tenant.**
- **Pour le chevreuil : 50 ha d'un seul tenant.**

Sinon, les territoires doivent signer une convention pour disposer de la surface minimum pour chasser le grand gibier en battue.

Le présent registre (remis par la FDC16) doit être présenté par le Directeur de battue lors de tout contrôle des agents chargés de la police de la chasse.

Ce carnet de battue annuel n'est valable que pour la saison en cours. Il doit être conservé pendant une durée de 12 mois suivant la clôture générale de la chasse et transmettre à la FDC16 les 2 feuilles de couleur du volet central détachable, SI LES BATTUES NE SONT PAS SAISIES SUR « RETRIEVER ».

Jusqu'au 14 août, la chasse en battue au sanglier ne peut être pratiquée qu'après autorisation préfectorale délivrée par la DDT.

1. Décharge du directeur de battue

Pour rappel, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 impose aux directeurs de battue d'avoir suivi la formation Directeur de battue dispensée par la FDC16 et d'être titulaires d'une carte d'agrément de moins de 10 ans et du permis de chasser validé pour la saison en cours. Des formations à l'attention des groupes de chasseurs participant aux battues sont également délivrées par la FDC16, sur demande.

Responsable du territoire de chasse : M. /Mme _____

	Nombre de dispositifs de marquage	Numéros
Chevreuil		
Cerf		

Les personnes citées ci-dessous s'engagent à prendre en charge l'équipe de chasseurs inscrits sur le présent carnet et à faire respecter, en qualité de directeur de battue, les lois, les règlements de chasse, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 et notamment le chapitre sécurité, opposables à l'ensemble des chasseurs charentais.

Cette décharge entraîne pour le directeur de battue, l'obligation d'effectuer les rappels relatifs aux consignes de sécurité, avant chaque battue.

Monsieur/Madame _____

Demeurant à _____

Tél. : __/__/__/__/__ en qualité de directeur de battue.

Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 1^{er} suppléant.	Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 3^{ème} suppléant.
Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 2^{ème} suppléant.	Monsieur/Madame _____ Demeurant à _____ Tél. : __/__/__/__/__ En qualité de 4^{ème} suppléant.

Fait à _____, le __/__/__

Le Président,

Le directeur de battue,

Les suppléants,

2. Mot du Président

Organiser une chasse collective au grand gibier et en être responsable requiert du directeur de battue une parfaite connaissance des règles de sécurité inscrites dans le Schéma Départementale de Gestion Cynégétique 2024 - 2030.

Il doit être conscient que le bon déroulement de la battue repose essentiellement sur lui et lui seul.

Souvent, dans le groupe de chasseurs, tout le monde sait celui qui, malgré les consignes données, est réfractaire à tout ordre et se comporte de façon répréhensible se mettant en danger ainsi que ses camarades de chasse. Si un accident survient, lors des auditions, les langues se délient. Tout le monde savait, ce n'aurait jamais dû arriver, mais ...

La récurrence des mauvaises habitudes apparaîtra au grand jour et le directeur de battue devra rendre compte, devant la loi, des manquements qu'il connaissait mais pour lesquels il n'a rien fait. Son entière responsabilité sera reconnue.

Il doit être exemplaire dans son rôle d'organisateur.

Au-delà de l'accident, une ligne de postés en gilet orange fait peur. Une surmédiation, des propos éronnés sur la chasse, font qu'aujourd'hui, on a ancré dans la tête des non-chasseur que notre activité était dangereuse et qu'il ne pouvait pas se promener en toute tranquillité dans la campagne.

C'est entièrement faux. Notre passion devient de plus en plus sécurisée. Les chiffres sont là pour le prouver. Lors de la dernière saison, nous n'avons eu à déplorer que quatre accidents mortels en action de chasse sur l'ensemble de notre pays.

Le chasseur doit être conscient que, quand il assouvit sa passion, son comportement individuel rejaillira sur l'ensemble de la communauté cynégétique. Nous devons être des ambassadeurs de notre activité, faire preuve de courtoisie, expliquer notre action et convaincre de notre utilité dans nos territoires ruraux.

Nous ne sommes pas les seuls dans la nature. Nous devons tous cohabiter dans un respect mutuel.

Un tir lointain totalement hasardeux, un tir sur une cible non clairement identifiée doivent être totalement proscrits, les conséquences pouvant s'avérer dramatique pour le tireur.

La vie humaine n'a pas de prix et je compte sur vous pour être des exemples.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison de chasse.

Le Président,



Bruno MEUNIER



Pour la saisie des prélèvements grand gibier, vous trouverez sur les bracelets cervidés et chevreuil un code datamatrix, vous permettant d'automatiser la prise du numéro via l'application « Applichasse » sans aucun code d'accès ni mot de passe.



Dans les pages centrales du carnet de battue, vous trouverez 2 volets détachables à compléter et à nous retourner **SAUF SI DEJA SAISI EN LIGNE.**

- le 1^{er} avant **le 15 novembre** afin de réaliser un bilan intermédiaire à mi-saison.
- Le 2^{ème} avant **le 10 juin** pour faire le bilan définitif de la saison écoulée.

ECHEANCE EN 2027 : En fin de saison de chasse, penser à :

- Faire le point des animaux restant sur votre territoire.

3. Organisation de la chasse et responsabilités (voir pages 38 et 39 du SDGC 2024-2030).

ORGANISATION DE LA CHASSE

- Territoire dénommé : _____
- Présidée par Monsieur/Madame _____
- Nombre total de chasseurs du territoire de chasse : ____

RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR DE BATTUE

Chaque organisateur de battue assume une responsabilité particulière vis à vis des tiers comme des chasseurs ou traqueurs ou meneurs de chiens au cours d'infractions ou d'incidents relevés. Pour la réalisation de la chasse en battue du grand gibier et du renard, le nombre minimum de participants est fixé à **deux**.

- Etre présent pendant la battue.
- Etre porteur de sa carte d'agrément de directeur de battue datée de moins de 10 ans pour la présenter en cas de contrôle.
- Remplir le carnet correctement et avec précision pour chaque jour de chasse.
- Délivrer les consignes de sécurité et le code de sonnerie.
- Interdiction de donner des consignes de tir pour le sanglier (poids et sexe des animaux)
- Faire signer, pour chaque battue, chaque titulaire d'un permis de chasser validé (attention à vérifier le timbre départemental grand gibier et l'attestation d'assurance) ainsi que tout accompagnateur dont vous acceptez la présence.
- Vérifier que tous les chasseurs et accompagnateurs disposent d'une corne de chasse, indispensable à la chasse en battue et d'un gilet fluo dont le port est obligatoire.
- Signaler les battues à l'aide de panneaux amovibles, positionnés le long des chemins ouverts au public.
- Renvoyer à la FDC16 le feuillet central du ou des carnets de battue ou tout autre système de retour d'information :
 - Au 15 novembre (pour les battues organisées jusqu'au 12 novembre).
 - Et au 10 juin (pour les battues organisées du 13 novembre au 31 mai).

En outre, le directeur de battue veillera à :

- Bien placer les chasseurs.
- Faire décharger les armes lors d'une pause et avant tout déplacement.
- Prendre des mesures pour prévenir les usagers des lieux de chasse.
- N'accepter que des armes et munitions autorisées.
- Eviter tout dépassement du plan de chasse et/ou plan de gestion et/ou erreur de tir.

En cas de dépassement ou erreur de tir, téléphoner au Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au 05.45.39.00.00 ou sd16@ofb.gouv.fr

4. Rappels du SDGC en matière de sécurité (voir pages 31 à 43 du SDGC 2024-2030).

Les mesures de sécurité et les conditions d'exercice de la chasse sont prévues dans les documents de référence suivants :

- Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 approuvé par arrêté préfectoral le 30 décembre 2024.
- L'arrêté préfectoral n°16-2025-03-26-00003 portant mesures de protection et de sécurité dans l'exercice de la chasse et la destruction d'animaux nuisibles approuvé le 26 mars 2025.

Ces documents sont téléchargeables sur les sites de la préfecture de Charente et de la FDC16.

5. Recherche au sang des animaux blessés

Chaque année de nombreux grands gibiers sont blessés au cours de l'exercice de la chasse et par des véhicules automobiles. Cet état de fait incite à la réflexion et à la prudence, d'autant plus que les animaux tirés dans le cadre du plan de chasse légal, mortellement blessés, sont à comptabiliser dans le quota d'attributions du territoire. La recherche du grand gibier blessé s'impose à tout chasseur responsable.

Aussi, lorsque vous avez blessé un animal ou que vous avez connaissance d'un animal blessé sur votre territoire (L'intervention est gratuite), vous devez :

- Rester calme et surtout éviter d'envoyer des chiens sur la piste de fuite du gibier.
- Ne pas suivre cette piste plus de 100 mètres.
- Marcher à côté de la trace, ne pas piétiner ni éparpiller les indices observés (sang, poils, os...).
- Marquer l'emplacement du gibier au moment du tir (départ de la piste).
- Marquer le lieu du premier indice recueilli.
- Marquer la direction de fuite du gibier (ces marques peuvent être soit des brisées bien visibles, soit des marques sur l'écorce des arbres, du papier ou tout autre objet sautant à l'œil).
- Ensuite, avertir sans délai les conducteurs agréés par l'administration.

NOM Prénom	Commune	Structure	Téléphone fixe	Téléphone portable
AUDOUIN Dominique	St Avit	ARGGB		06.07.51.63.16
BOURDEAU Serge	Pressignac	UNUCR		06.15.05.87.42
JODOR Pascal	Guimps	UNUCR		06.86.92.46.83
LARROUY Cédric	St Martial de Viveyrol (24)	UNUCR		07.85.58.84.21
LE COZ François	Fontenille (79)	UNUCR		06.19.44.10.44
LEGER Serge	Brie	UNUCR		06.89.50.37.01
LOUE Didier	Angeac Charente	UNUCR		06.20.20.91.41
RAINAUD Philippe	St Coutant	UNUCR	05.45.31.80.37	06.87.57.34.92
ROUX Yannick	Puy du Lac (17)	UNUCR		06.75.38.52.21
SEDANO Sébastien	Isle d'Espagnac	UNUCR		07.60.54.79.97
VIGNERON Tristan	Châteaubernard	UNUCR		07.60.24.04.03

Dans le cadre d'une recherche fructueuse, la FDC16 s'engage à remplacer les bracelets de cervidés et chevreuil utilisés.

6. Mémento du directeur de battue

**Rappels à aborder lors du « rond » avant chaque départ de battue
Etre titulaire et porteur de la carte « Directeur de battue »**

Organisation générale

- Accueil des participants : compter le nombre de tireurs.
- Présentation éventuelle d'invité(s) : vérification des documents nécessaires pour participer à la battue.
- Présentation claire du lieu de chasse et de l'enceinte chassée (si possible avec support cartographique).
- Présenter le nombre de lignes de tir et désigner les chefs de ligne en leur indiquant le nombre de tireurs à prendre en charge. Rappel « pas de double ligne ».
- Préciser le positionnement des postés sur le support papier, indiquer tout cas particulier, le chef de ligne rappellera ces points lors de la mise en place.
- Indiquer les voies de circulation par catégories routes départementales, voies communales...
- Définir le type et le nombre de panneaux, préciser les emplacements sous la responsabilité des chefs de ligne concernés (pose et enlèvement).
- Indiquer les lieux de parking et les matérialiser sur le plan ainsi que le point d'attaque des piqueux.

chasseurs »

- Si nécessité de présence physique à proximité de route à risque (sans arme), désigner les personnes. Leur présence, toujours sur le bas-côté permettra la récupération des chiens ou l'indication aux usagers de la traversée imminente d'animaux.
- Rappeler que malgré la signalisation mise en place il faut toujours rester courtois avec les autres usagers de la nature. Possibilité de mettre en place un code (série de coups de cornes bref) répété sur la ligne de tir, informant les participants à la battue, de la traversée d'autres usagers.

Espèces chassées

- Rappeler l'espèce ou les espèces chassée(s) ce jour et les munitions utilisées.
- Rappeler le nombre de bracelets restants afin d'éviter tout dépassement au plan de chasse.
- Préciser « Aucune consigne de tir restrictive » pour le sanglier.
- Rappeler qu'en cas d'utilisation de munition à balle et la chevrotine, la matérialisation du poste de tir et les angles de sécurité de 30° sont obligatoires.
- Préciser si le tir du renard est autorisé dans le cadre d'une battue sanglier et/ou cervidés.

Ensuite, lire attentivement les consignes de sécurité aux chasseurs**7. Consignes de sécurité à respecter pour tous les chasseurs****Rappel d'ordre général (voir pages 40 et 41 du SDGC 2024-2030).**

- Tir à balle ou à l'arc obligatoire pour les espèces suivantes : cerf, daim et mouflon.
- Pour le sanglier : tir à balle ou à l'arc ou chevrotine (**voir page 42 du SDGC 2024-2030**).
- Pour le chevreuil :
 - Tir à balle autorisé en tout lieu.
 - Tir à plombs autorisés (diamètre compris entre 3.5 mm et 4 mm ; n°1, 2 et 3 de la série de Paris) en dehors des zones humides.
 - En zone humide, tir à grenaille sans plomb d'un diamètre compris entre 4 mm et 4.5 mm (grenaille d'acier : 4 mm, 4.25 mm, 4.5 mm de diamètre et autre grenaille sans plomb : 3.75 mm et 4 mm de diamètre).

Tout chasseur participant à une battue doit être porteur :

- De son titre permanent du permis de chasser.
- De sa validation annuelle du permis de chasser.
- D'une assurance chasse « responsabilité civile » individuelle.
- D'un gilet ou d'une veste fluo orange (ou jaune par défaut).
- D'une corne de chasse (ou pibole) et respecter les codes de sonnerie.

Au poste, il faut...

- Rejoindre son poste en silence avec l'arme déchargée et sécurisée visuellement.
- Etre aux ordres du directeur de battue et de son chef de ligne.
- Prendre en compte son environnement et se signaler à ses voisins.
- Matérialiser son poste et ses angles de sécurité de 30° à l'aide de jalons (ou de marques identifiables) dans le cas de tir à balle.
- Attendre le signal de début de traque, dès lors aucun déplacement n'est autorisé, dans le cas de tir à balle.
- Vérifier que les canons ne soient pas obstrués avant d'approvisionner et charger son arme, face à la zone de tir.
- Toujours fermer son arme canon vers le sol face à la zone de tir.
- Avant de tirer : Vérifier sa zone de tir et Identifier formellement le gibier.
- Tirer uniquement les animaux sortants en respectant l'angle de sécurité de 30°.
- Réaliser des tirs fichants à courte distance.
- Respecter les sonneries et les répéter si nécessaire.
- Décharger son arme dès le signal de fin de traque, face à la zone de tir.
- Signaler la fin de battue à ses voisins avant tout déplacement.
- Nettoyer le terrain : récupérer les étuis vides et les jalons (ou autres marques).

chasseurs »

- Contrôler chaque tir et en rendre compte à son chef de ligne.
- Interdiction de tirer dans la traque avec une arme à feu.
- Interdiction d'épauler et viser dans la traque et dans l'angle des 30°.
- Interdiction de quitter son poste avant le signal de fin de battue, dans le cas de tir à balle.
- Interdiction de viser un animal que l'on n'a pas l'intention de tirer.
- Interdiction de viser ou de manipuler en direction de quelqu'un ou de quelque chose.
- Interdiction de « balayer » la ligne des tireurs avec son arme.
- Interdiction de tenir son arme à l'horizontale.
- Ne jamais poser une arme chargée.
- Ne jamais maintenir le doigt sur la queue de détente.
- Ne jamais utiliser le « stecher » ou « double détente » en battue.
- Ne jamais tirer au-delà de ses voisins.
- Ne jamais tirer vers une habitation ou une voie ouverte à la circulation.

Appuyer sur la queue de détente n'est pas un geste anodin...

The advertisement is set against a red background. At the top, it features logos for HAWKE, BERETTA, Benelli, SÜHLBERG, and Sabatti. In the center, the text 'Armurier diplômé' is prominently displayed. Below this, there are logos for GARMIN, BROWNING, Aimpoint, and SOMLYS. Two central icons represent 'Atelier de Réparation' (a wrench and a hammer) and 'Montage & Réglage Optiques' (a target with a deer silhouette). To the right, there are logos for SWAROVSKI OPTIK and Stable Sticks. At the bottom, a black banner contains the text 'Pour plus de conseils, je choisis *mon* armurier' and the 'PISTEURS CHASSE · TIR · NATURE' logo. To the right of this banner is the '1er Réseau Français d'Independants Chasse, Tir & Nature' logo. On the far right, contact information for 'FREDS LOISIRS' is provided, including the address '113 rue du G^{al} Leclerc, 16160 GOND-PONTOUVRE', the phone number '09 82 24 48 09', the email 'fredsloisirs@bbox.fr', and the website 'www.pisteurs.fr'.

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°2

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°3

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le ___/___/20___ à ___h___ avec ___ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ____/____/____

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ____h____

Heure de fin de la chasse : ____h____

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°4

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°5

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevroline utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°6

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le ___/___/20___ à ___h___ avec _____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°11

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ___ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

— **NOM Prénom du directeur de battue**

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°14

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°15

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°16

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°17

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°18

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

() Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.*

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°19

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°21

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + __ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

Feuille de battue n°22

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec _____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Feuille de battue n°23

Les chasseurs et accompagnateurs inscrits ci-dessous reconnaissent avoir pris connaissance des instructions mentionnées dans ce carnet. Il est nécessaire de remplir une feuille par battue (une battue = une 1/2 journée de chasse grand gibier ou un ensemble de traques sans dislocation du groupe de chasseurs).

(*) Noter soit le numéro de poste, ou A pour accompagnateur, ou T pour traqueur

Poste*	NOM Prénom	Signature	Poste*	NOM Prénom	Signature

Liste arrêtée le __/__/20__ à __h__ avec ____ chasseurs + ___ accompagnateurs inscrits ci-dessus

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h__

Heure de fin de la chasse : ___h__

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

() Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.*

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue**Signature obligatoire**

DATE DE LA CHASSE : ___/___/___

Chasse en commun avec le(s) territoire(s) de _____

Heure de départ de la chasse : ___h___

Heure de fin de la chasse : ___h___

Lieu de chasse ou enceinte chassée : _____

Espèce(s) chassée(s) : _____

Chevrotine utilisée : oui non

Animaux vus : _____

Observations : _____

Véhicules chargés de la sécurisation et de la récupération des chiens

N° de plaque d'immatriculation	N° de plaque d'immatriculation

Pour rappel, dans le cadre de battues au cerf et/ou sanglier, le traqueur est habilité à détenir une arme dans la traque :

NOM : _____

Prénom : _____

Tableau de synthèse des animaux prélevés y compris les sangliers

Espèce	Sexe	Poids plein	Commune de prélèvement	N° du dispositif de marquage (sauf pour le sanglier)	Examen initial effectué*

(*) Mettre une croix en face de chaque animal contrôlé.

L'examen initial est obligatoire dans la zone à risque SYLVATUB pour tout le grand gibier.

NOM Prénom du directeur de battue

Signature obligatoire

Après la chasse

- Après le prélèvement, le gibier doit toujours être manipulé avec précaution et un maximum d'hygiène. Exemple : un animal mal transporté pourra être souillé par ses plaies et collecter les bactéries au sol en abondance.
- Eviscérer le gibier le plus rapidement possible : le faire impérativement dans les 3 heures qui suivent son prélèvement sinon contamination de la carcasse par les bactéries produites par la fermentation des aliments dans la panse ou l'estomac. Le phénomène est d'autant plus rapide et important lorsque la température ambiante est élevée.
- Pour dépouiller, éviscérer :
 - Toujours porter des gants en latex, avoir du matériel propre (couteau, scie).
 - Avoir de l'eau propre pour le lavage des mains et du matériel.
 - Avoir du papier jetable pour s'essuyer les mains et le(s) couteau(x), scie..., la carcasse.
 - Prévoir des sacs en plastique alimentaire pour mettre cœur, foie, rognons et venaison
 - Privilégier la scie au « fendoir ou la feuille » : risques de blessure avec les éclats d'os.
 - Ne jamais percer un kyste, un abcès, une boule au risque de contaminer toute la carcasse. Il vaut mieux enlever la partie atteinte (membre ou organe).
- Mettre la venaison (carcasse ou morceaux) en chambre froide, au réfrigérateur à une température inférieure ou égale à 7°C. Attention les carcasses doivent être fendues de haut en bas (fente abdominale et sternale) pour une bonne ventilation



Rue Louis Bréguet – Zone du Fief du Roy
16100 CHÂTEAUBERNARD

05.45.36.21.82 / 06.70.62.13.11

sdcchassepeche@gmail.com

Examen initial obligatoire, dans quel cas ?

- La cession directe par le chasseur au commerce de détail local.
- Le repas de chasse et d'associations.
- La cession à l'atelier de traitement (sauf si aucune personne formée n'est disponible : alors acheminement de l'ensemble des abats rouges avec la carcasse jusqu'à l'atelier de traitement).

Zone SYLVATUB

Une réglementation particulière est mise en place dans la zone à risque vis-à-vis de la tuberculose bovine. Vous pouvez retrouver l'arrêté préfectoral spécifique. Dans la zone à risque SYLVATUB, examen initial obligatoire pour tous les chevreuils, cerfs, sangliers prélevés à la chasse, quelle que soit leur destination y compris la consommation dans un cadre strictement familial. La zone à risque peut évoluer en fonction du contexte épidémiologique.

Toute lésion suspecte de tuberculose devra être déclarée, soit à la FDC16, soit au service départemental de l'OFB ou à la DDCSPP16.

Référents SYLVATUB au sein de la FDC16 :

NOM Prénom	Téléphone portable
GUILLEMET Cécile	06.29.54.20.72
LALIEVE Didier	07.86.44.20.24
PAPILLAUD Franck	06.03.80.43.17
SALLET Jérémie	07.77.08.45.96



L'examen initial est recommandé en cas de cession directe au consommateur final et l'autoconsommation.

Pour le sanglier : analyse Trichine obligatoire dans le cadre des repas de chasse et d'associations, au commerce de détail et atelier de traitement.

A TEL' ARM
MOREAU Benoît

Armurier professionnel diplômé
 de l'école de Saint-Etienne depuis 1992

Réparation, restauration, bronzage, monture sur bois,
 pose et réglages optiques, vente...

7 Rue Gambetta - 16220 MONTBRON - 05.45.25.53.34
 atel-arm@orange.fr www.atel-arm.fr

